

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22031 - 81ÈME ANNÉE

Après la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU

Crimes de l'esclavage : la France doit payer une dette considérable aux Réunionnais



Résultats du vote de l'Assemblée générale sur la résolution déclarant la traite des Africains réduits en esclavage comme étant le plus grave crime contre l'humanité.(Photo de l'ONU/Manuel Elías)

Le 25 mars 2026, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, par 123 voix pour, une résolution qualifiant l'esclavage et la traite transatlantique de « plus grave crime contre l'humanité ». Les États-Unis, l'Argentine et Israël ont voté contre, tandis que la France et d'autres pays européens se sont abstenus. Le texte ouvre le débat sur la justice réparatrice. À La Réunion, marquée par l'esclavage importé par la colonisation française, la dette historique de la France est confirmée par ce vote.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, sous les applaudissements d'une large majorité d'États membres, une résolution qualifiant l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves africains de « plus grave crime contre l'humanité ». Porté par le Ghana au nom du Groupe des États d'Afrique, le texte a recueilli 123 voix pour, 3 contre — l'Argentine, Israël et les États-Unis — et 52 abstentions,

parmi lesquelles la France, plusieurs membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Tracer « la voie vers la guérison et la justice réparatrice »

Présentée comme le fruit de mois de consultations impliquant instances continentales, experts et juristes, la résolution entend constituer « un rempart contre l'oubli ». À l'occasion de la Journée internationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique, le Président du Ghana, John Dramani Mahama, a salué un vote « historique », invitant la communauté internationale à se tenir « du bon côté de l'histoire » et à tracer « la voie vers la guérison et la justice réparatrice ».

Pendant plus de 400 ans, des millions d'êtres hu-

maines ont été arrachés à l'Afrique, mis aux fers et déportés vers les Amériques, La Réunion ou Maurice pour y trimer dans les champs de coton ainsi que dans les plantations de canne à sucre et de café, sous une chaleur accablante et le claquement du fouet. Dépouillés de leur humanité fondamentale et de leurs propres noms, ils furent contraints d'endurer des générations d'exploitation, dont les répercussions se font encore sentir aujourd'hui, notamment sous la forme d'un racisme anti-Noirs et d'une discrimination persistants.

« Les plus graves crimes contre l'humanité qui continuent d'influer sur la vie de tous les peuples »

La résolution souligne ainsi que « la traite des Africains réduits en esclavage et l'esclavage racialisé des Africains constituent les plus graves crimes contre l'humanité, en raison de la rupture décisive qu'ils ont provoquée dans l'histoire mondiale, de leur ampleur, de leur durée, de leur caractère systémique, de leur brutalité et de leurs conséquences durables, qui continuent d'influer sur la vie de tous les peuples à travers des systèmes racialisés de travail, de propriété et de capital ». Elle insiste sur la nécessité de « remédier aux torts historiques » subis par les Africains et les personnes d'ascendance africaine, et considère les demandes de réparations comme « un pas concret » vers cette réparation.

La Réunion est directement concernée par ce vote

La Réunion est directement concernée par ce vote. Société issue d'une colonisation française ayant importé l'esclavage, l'île s'est largement peuplée, jusqu'en 1848, d'esclaves venus notamment de Madagascar. Leur travail forcé a structuré l'économie et la société réunionnaises, laissant une empreinte profonde dans les mémoires et les réalités sociales actuelles. À ce titre, la question des réparations prend une dimension particulière : nombreux sont ceux qui estiment que la France, ancienne puissance coloniale, porte une responsabilité historique majeure à l'égard des Réunionnais descendants d'esclaves. Le débat posé à l'ONU résonne ainsi avec une interrogation politique et morale : quand les dirigeants français accepteront-ils d'assumer pleinement cette dette historique et d'ouvrir la voie à des mesures de réparation à la hauteur de ce crime contre l'humanité ?

Les anciennes puissances esclavagistes refusent de payer les réparations

Cette dimension réparatrice a d'ailleurs cristallisé les oppositions. À l'origine de la mise aux voix, les États-Unis ont exprimé une objection de principe au concept de « justice réparatrice » appliqué à des faits anciens. Tout en reconnaissant les « horreurs du passé », Washington a contesté l'idée que des événements survenus entre le XVe et le XIXe siècle puissent être qualifiés rétroactivement de violations de normes impératives du droit international. Les États-Unis ont également rejeté toute « hiérarchisation » des crimes contre l'humanité.

Plusieurs pays européens, sans voter contre, ont fait part de réserves juridiques similaires. L'Union européenne a jugé certaines formulations « juridiquement inexactes », estimant qu'une hiérarchisation implicite risquait d'affaiblir la cohérence du droit international. Le Royaume-Uni a invoqué la règle intertemporelle, selon laquelle la loi applicable est celle en vigueur au moment des faits. La France, rappelant avoir reconnu dès 2001 l'esclavage comme crime contre l'humanité par la loi dite « Taubira », a elle aussi exprimé des interrogations sur les implications juridiques du texte.

À l'inverse, plusieurs délégations africaines et latino-américaines ont plaidé pour des mesures concrètes. La Guinée a estimé qu'aucun crime n'avait produit des conséquences aussi durables, tandis que la Colombie a dénoncé les tentatives de « nier le passé ». Le Nigeria a rappelé la responsabilité historique de ses propres côtes dans la traite et appelé à un enseignement mondial de cette histoire.

En ouverture de la séance, la Présidente de l'Assemblée générale a souligné que, si l'esclavage est aboli, ses conséquences continuent de façonner les sociétés contemporaines. Le Secrétaire général de l'ONU a salué la reconnaissance des torts du passé tout en appelant à des efforts internationaux « plus audacieux » pour traduire ces engagements en actions durables.

Au-delà des débats juridiques, le vote marque une étape symbolique forte : celle d'une mémoire affirmée et d'un débat mondial relancé sur la justice, la responsabilité et la réparation.

M.M.

Réaffectation de 34,6 milliards d'euros de la politique de cohésion vers d'autres « priorités stratégiques »

Union européenne : Le soutien aux régions sous-développées comme La Réunion et à l'agriculture passent bien après l'industrie de guerre

Le 25 mars, la Commission européenne annonce la réaffectation de 34,6 milliards d'euros de la politique de cohésion vers ses « priorités stratégiques ». Compétitivité et défense captent l'essentiel, loin devant le logement, l'eau et la transition énergétique. Message clair : la cohésion et l'agriculture passent après l'industrie de guerre. À La Réunion, l'inquiétude doit grandir.

Le 25 mars, la Commission européenne a officialisé un choix lourd de conséquences : 34,6 milliards d'euros des fonds de la politique de cohésion sont réaffectés pour répondre aux « priorités stratégiques » de l'Union européenne.

Dans le détail, 15,2 milliards iront à la compétitivité, aux technologies critiques, à l'innovation et aux compétences. 11,9 milliards renforceront les capacités industrielles de guerre, la mobilité militaire et la préparation civile. En face, 3,3 milliards sont prévus pour les logements abordables et durables, 3,1 milliards pour la résilience de l'eau et 1,2 milliard pour la sécurité énergétique et la décarbonation industrielle.

11,9 milliards pris aux Régions pauvres pour enrichir l'industrie de la guerre

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. À eux trois, le logement, l'eau et la transition énergétique totalisent 7,6 milliards d'euros. C'est bien moins que les 11,9 milliards consacrés à l'industrie de la guerre. L'Europe fait le choix assumé de l'économie de guerre.

Cette décision marque un tournant politique. La politique de cohésion, censée réduire les inégalités entre les territoires et

soutenir les régions les plus sous-développées comme La Réunion, n'est manifestement plus au cœur des priorités stratégiques.

Pour les régions sous-développées comme La Réunion, le signal est préoccupant. Les fonds de cohésion financent des infrastructures essentielles : écoles, réseaux d'eau potable, assainissement, équipements publics, soutien à l'activité économique locale. Réduire ou rediriger ces moyens, c'est ralentir le rattrapage indispensable d'un territoire confronté au chômage de masse et à la vie chère.

L'agriculture n'apparaît pas davantage comme une priorité stratégique. Or les producteurs réunionnais cumulent déjà les fragilités : éloignement, dépendance aux importations, coûts de production élevés. Ils vont être frappés de plein fouet par la hausse annoncée des prix des carburants et des engrais, intrants essentiels à la production. Moins d'aides structurelles européennes, plus de charges : l'équation est explosive.

La cohésion et l'agriculture au second plan

Ce choix budgétaire pose une question de fond : quelle Europe voulons-nous ? Une Europe qui investit d'abord dans l'armement et la compétitivité industrielle, ou une Europe qui garantit l'égalité territoriale, l'accès à l'eau, au logement et à une énergie abordable ?

Derrière les tableaux financiers, ce sont des choix de société. En reléguant la cohésion et l'agriculture au second plan, l'Union européenne prend le risque d'aggraver les fractures internes. À La Réunion, où chaque euro européen compte, la population est en droit d'exiger des comptes. La solidarité ne peut pas être sacrifiée sur l'autel de la militarisation et de la concurrence économique mondiale.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Lotonomi énézétik ? In bon lidé kominiss... dan la poubèl

Mézami nou lé pa fini rogrète Paul Vergès « pi parti kominiss rényoné. Shak foi ni gingn in kou d'kongn issi la Rényon sansa d'ote zandroi, d'ote zil loséan indien ni pé pa s'anpèsh kalkil nout kamarad Paul épi toute zidé nou la antann pass dovan komité santral nout parti.

A ! Biensir in pé va dir sa lé vyé-zé, sa lé dépassé, mé kan k'i ariv anou in danzé, si nou lé pa boushé konplètman, ni rogarde an aryèr é an aryèr néna toute diskission, toute sobatkoz, tout projé téi pass dovan nout komité santral é nou téi diskite avèk passion.

Tram-train, nou la anparl de sa é nou téi rèv oir sa réalisé. Mcur ? Sa té kékshoz la fé rèv anou é nout kèr té amaré kan la droite-avèk la konplissité d'sèrtin ote-la mète in poin final dsi in projé téi ofèr anou in gran rouvèrtir dsi lékstèryèr.

Sé zour, kan ni antann lo préfè-li lé la dopi dé zour — é li va kite La rényon san konprann sak lé bon pou nou é sak lé pa bon... Kan ni antann ali dir lo pri léssanss i sava goumanté par rapor la guèr dann moiyyin oryan, néna in sèol zafèr ni yèmré dir ali : léssanss ?2bin sa sé in n'afèr noiu té poa bézwin si konm La Réjyon l'avé gingn réaliz pou l'ané 2025 lo plan dsi lotonomi dann lénèrji.

A ! Sa té i fo pa fé sa pars lété in bon lidé kominiss. Pars bann gro vaza téi fé la moné la-dsi, pars sa téi mète nout péi anlèr, pars pétrole sa sé kékshoz limanité nora ankor bézwin... an atandan ankor in foi wala k'i fou anou d'dan. Wala k'i fé sanblan défann nout zintéré alé oir la réalité lé la.

Paul Vergès, la nostalzi ? Parti kominiss la nostalzi ? Pli modèrn ké sa malorozman na pwin. Pli bon zidé kominiss na pwin é néna ankor pou lo pèp rényoné sibir.

A bon antandèr salu !

Justin